



DELIBERATION
N° CM 23/032/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 28 mars 2023 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
26

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 22 mars, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Philippe JOLY

ABSENTE : Mme Adeline CLOGENSON,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Nicolas PIOT

• **Demande de subvention dans le cadre de l'aide à l'investissement culturel 2023 (AIC) – Dépôt du dossier**

Madame Véronique MAFFÉO, Conseillère Municipale, rappelle aux élus que l'aide à l'investissement culturel est un dispositif de soutien à l'investissement à destination des communes et EPCI afin de leur permettre d'acquérir les outils nécessaires à la réalisation de leur projet culturel.

Cette aide est plafonnée à 50 000 € par projet. Dans le cas du patrimoine, ce plafond est porté à 100 000 € pour les travaux sur les édifices, qu'ils soient protégés ou non au titre des monuments historiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le dispositif d'aide à l'investissement culturel mis en place par le Département de l'Essonne,

Considérant la volonté de la Municipalité d'équiper la Médiathèque de l'Espace Simone Veil de panneaux pour les expositions en lien avec la lecture publique, matériel estimé à 3 242.00 € HT (soit 3 890.00 € TTC).

Considérant que cette opération d'investissement peut faire l'objet de l'aide de
« Le développement de la lecture publique et de son réseau essonnien »,

Entendu l'exposé de Madame Véronique MAFFÉO, Conseillère Municipale,

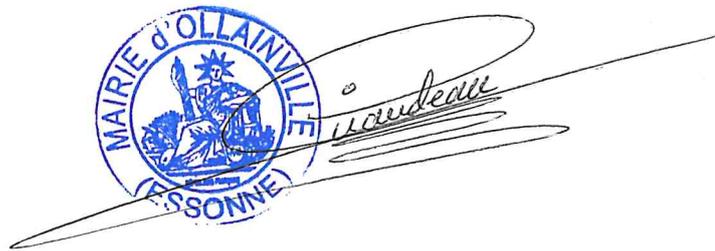
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Décide** de déposer un dossier de demande d'aide à l'investissement culturel auprès du Conseil Départemental de l'Essonne, au titre de l'année 2023, pour l'achat de panneaux d'exposition pour la médiathèque de l'Espace Simone Veil, pour un montant de 3 242.00 € HT.

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette demande de financement.

Le 30 mars 2023

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire



The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE D'OLLAINVILLE' in 'ESSONNE'. The stamp features a central emblem of a seated figure holding a staff. To the right of the stamp, there is a handwritten signature in black ink that reads 'GiraudEAU'.